

A propos de la mineure incarcérée avec son frère à Gros-Bouquet

Les mis en cause assujettis aux conclusions de l'information judiciaire en cours

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

Certains Officiers de police judiciaire (OPJ) proches de l'investigation estiment que l'affaire de la petite S.J.M. déchaînerait trop de passions sur la toile. Alors qu'il est nécessaire d'attendre le terme de l'investigation diligentée à la suite de la dénonciation faite à son encounter et celle de son frère. Comme cela se fait d'ordinaire lorsqu'un mineur est mis en cause. D'autant plus que les cas impliquant ces derniers sont nombreux.



La prison centrale de Libreville, où les mis en cause ont été placés sous mandat de dépôt.

L'INCARCÉRATION pour vol présumé, à la maison d'arrêt de Libreville, de S.J.M., une mineure de 16 ans, avec son frère, après avoir été jugés, le 27 décembre dernier, défraie actuellement la chronique sur la toile. Déjà, nombre d'activistes et autres responsables d'Organisations non gouvernementales (ONG) entendent monter au créneau, dans les prochains jours, pour exiger la libération des deux prévenus au motif qu'ils sont détenus de façon arbitraires. Au regard de cette situation, plusieurs personnes s'interrogent actuellement, notamment sur la toile, si c'est un péché de

ramasser un effet perdu et de le restituer volontairement à son propriétaire. Pour en savoir davantage sur ce dossier, nous avons contacté un professionnel de la chose jugée bien introduit au palais de justice de Libreville. Celui-ci explique d'emblée que trop d'informations tronquées circuleraient présentement sur la toile à propos de cette affaire. Mieux, que l'incarcération des mis en cause découlerait d'une plainte judiciaire formulée en bonne et due forme. « Nous avons affaire à une enquête régulièrement diligentée à la suite d'une dé-

nonciation. Cette investigation seule démontrera si les faits reprochés aux deux mis en cause sont avérés ou pas », ajoute un Officier de police judiciaire (OPJ) proche de l'investigation. Pour lui, plusieurs auteurs des posts sur les réseaux sociaux ne sont même pas au fait des charges exactes retenues contre la jeune fille et son frère après la transmission du dossier auprès du juge des mineurs. Les faits. Selon le magistrat, au sortir des cours, S.J.M. qui est en terminale dans un lycée de Libreville, ramasse un sac qu'un au-

tomobiliste aurait balancé devant ses yeux dans une poubelle, à Batterie IV, dans le 1er arrondissement de la capitale gabonaise. Ce jour-là, la mineure est en compagnie d'une de ses condisciples. En récupérant ledit sac, elle y retrouve divers documents, parmi lesquels une Carte nationale d'identité (CNI), un permis de conduire et de la paperasse liées à des opérations bancaires. Le propriétaire du sac et de son contenu serait un magistrat exerçant au palais de justice de Libreville. Sur ces entrefaites, la fa-

mille prend attache avec le magistrat en question, via son contact téléphonique trouvé dans ses effets. Mais, contre toute attente, le frère de l'élève, mandaté pour remettre les effets perdus, est aussitôt neutralisé par les éléments de la Police judiciaire (PJ). Puis, suit sa sœur, auteur de la trouvaille. Pis, pour la mineure et son aîné, quelques jours plus tard, après avoir été gardés à vue dans la nuit du 9 au 10 décembre 2018, une citation directe les a envoyés à la prison centrale de Gros-Bouquet.

Lutte antidrogue à Ntoun

Retour manqué pour dame Milagrosa Mba Nchama

Abel EYEGHE EKORE
Ntoun/Gabon

Après quelque temps passé dans son pays d'origine, histoire de se faire un peu oublier, l'Équato-guinéenne a voulu réinvestir dans le marché très lucratif de la capitale gabonaise. Malheureusement, la cargaison de chanvre indien qu'elle désirait écouler lors des fêtes de fin d'année, sera interceptée par les li-miers de l'Oclad, en faction à Ntoun.

UNE Équato-guinéenne de 30 ans, Milagrosa Mba Nchama, a été interpellée, le dimanche 30 décembre dernier, par l'antenne provinciale de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad) de Ntoun, avec 198 ballots de chanvre indien. La marchande du produit prohibé a été épinglée au poste de contrôle de Meyang, à bord d'un véhicule en provenance de Medouneu et dont la destination finale était Libreville. Elle était de retour de la Guinée-équa-

toriale où elle venait de s'approvisionner. Au poste de police de l'Oclad à Ntoun, où elle a été longuement auditionnée, Milagrosa Mba Nchama a expliqué aux agents qu'elle commercialiserait la drogue depuis plusieurs années à Libreville. Mais qu'après plusieurs ennuis avec la justice, elle se serait d'abord retranchée dans son pays d'origine. Histoire de se faire oublier pour un petit moment. Cependant, la dame indique n'avoir jamais rompu le fil de l'actualité gabonaise, à travers les médias et certaines relations. Notamment en termes d'interpellations des gros dealers qui écumeraient la capitale gabonaise. « Durant mon séjour en Guinée-équatoriale, j'ai ainsi appris, à travers les journaux et mes contacts, que plusieurs distributeurs influents de drogue ont été mis en prison ces derniers temps par les policiers. Et que la demande était donc très forte, particulièrement



Photo : Abel Eyeghe

Dame Mba Nchama: "Je venais tâter le terrain à Libreville pour les fêtes."

lors des fêtes de fin d'année. Connaissant bien le terrain, et au regard de la baisse considérable de la concurrence, malgré les risques de

se faire interpellé, j'ai donc décidé de me refaire une place sur un marché que je maîtrise parfaitement », explique Milagrosa Mba

Nchama. L'Équato-guinéenne se serait d'abord procurée 18 ballots et 32 énormes bottes de cannabis, pour jauger ses capacités de transaction avec un petit stock. Puis elle a rallié la commune de Medouneu, le chef-lieu du département du Haut-Como, où elle a loué une voiture à destination de Libreville. Le chauffeur, à ce qu'il semble, ignorait tout de la nature de la cargaison. Parvenu au poste de contrôle de l'Oclad, à Meyang, dans la commune de Ntoun, le véhicule sera arraisonné et passé au peigne fin par les Officiers de police judiciaire (OPJ). Quelle n'a pas été la surprise du chauffeur de découvrir des ballots de chanvre indien soigneusement scotchés puis enroulés dans des vêtements. Le tout bien disposé dans un sac. Milagrosa Mba Nchama, sans voix, est ainsi prise la main dans le sac. Autrement dit, en flagrant délit de détention de stupéfiant.

Les faits d'ailleurs

France/Hérault/Au téléphone au volant, ils provoquent chacun un accident sur la même route

A La Grande-Motte, dans l'Hérault, deux conducteurs en train de s'appeler ont provoqué chacun un accident sur la même route, a rapporté France 3. Tout a commencé par un coup de fil professionnel entre deux infirmiers libéraux, qui circulaient alors sur la même route de La Grande-Motte. L'un appelle le deuxième pour lui confier une mission mais perd en même temps le contrôle de sa voiture. Il percute alors un camping-car garé sur le bord de la voie avant que son véhicule ne se couche dans le fossé. Au même moment, son collègue, qui décroche son téléphone, a, lui aussi, un accident mais sans dommage. Au total, trois personnes ont été blessées : les deux infirmiers et une femme de 60 ans, présente dans le camping-car au moment de l'impact.

Charente/Un chasseur tire dans sa jambe en faisant tomber son fusil

LUNDI, à Médiillac, en Charente, un chasseur a fait chuter son fusil au sol, se blessant à la jambe, a rapporté Sud Ouest. Il a été pris en charge au centre hospitalier d'Angoulême. C'est vers midi que l'accident est survenu. Un père et son fils de 25 ans étaient en pleine séance de chasse, en train de chercher du petit gibier sur un terrain escarpé. Soudainement, le jeune homme a hurlé. En marchant, le chasseur s'est pris les pieds dans la végétation et a fait tomber son fusil de chasse au sol. Un coup est malencontreusement parti et une balle est allée se loger dans sa jambe, touchant le tibia. Pris en charge par les pompiers, il a été transporté au centre hospitalier d'Angoulême.

Normandie/Des voleurs s'emparent... du toit d'un phare

MAUVAISE surprise pour le maire et les habitants d'Agon-Coutainville, en Normandie. Vendredi matin, ils ont constaté, effarés, qu'une grande partie du toit en zinc du phare de la commune, situé à la pointe d'Agon, a été volée, rapporte Ouest-France mercredi. Les 50 m² de zinc ont été retirés de manière "presque professionnelle", observe l'édile, Christian Duterte, interrogé par le quotidien régional. Le Conservatoire du littoral, propriétaire de l'édifice, a déposé plainte à la gendarmerie. Une enquête a été ouverte.